

Contrats de Cahors : la bonne idée mal appliquée

Pour un pacte financier rénové fondé sur la responsabilité partagée et la confiance entre l'État et les collectivités

Le Haut-Commissariat au Plan annonce la résurrection des contrats de Cahors pour 215 collectivités. Derrière l'habillage technocratique d'un « pilotage partagé », c'est toujours la même logique qui prévaut : contraindre les élus locaux plutôt que leur faire confiance. Les radicaux ne refusent pas la discipline budgétaire. Ils refusent la tutelle.

*

* *

Il y a quelque chose de symptomatique dans cette annonce. Dix ans après les premiers contrats de Cahors, qui avaient suscité une levée de boucliers unanime des associations d'élus, des maires comme des présidents de département et de région, l'État central remet le couvert. Comme si rien n'avait été entendu. Comme si la décentralisation n'avait été, depuis quarante ans, qu'un malentendu qu'il convenait de corriger.

Que dit concrètement ce rapport du Haut-Commissariat ? Que 215 régions, départements et intercommunalités, représentant 75 % de la dépense publique locale, seraient soumis à un objectif de maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement, assorti d'un mécanisme de « bonus-malus » sur les dotations de l'État selon qu'ils atteindraient ou non leurs objectifs contractualisés. Soit, en langage courant : bonne conduite récompensée, mauvaise conduite sanctionnée. Un système pavlovien appliqué à nos institutions territoriales.

Le Parti Radical Valoisien ne s'oppose pas à la rigueur budgétaire. Nous l'avons toujours soutenue, pour l'État comme pour les collectivités. La France a un problème de dépenses publiques structurelles, et personne ne peut l'ignorer en regardant les chiffres du déficit. Les radicaux sont des républicains sérieux : nous savons qu'un État endetté est un État affaibli, incapable de protéger les citoyens et d'assurer la solidarité nationale.

Mais la rigueur n'implique pas la défiance. Ce qui nous heurte dans ce dispositif, c'est précisément l'architecture de la relation qu'il institue : l'État fixe des objectifs, l'État contrôle leur exécution, l'État sanctionne ou récompense. Dans ce schéma, les élus locaux ne sont plus des

partenaires de la puissance publique : ils en sont les sous-traitants. Or la décentralisation, dans l'esprit qui lui est consubstantiel depuis Gambetta jusqu'aux lois Defferre, repose sur un principe inverse : la confiance accordée au terrain, à l'initiative locale, à la responsabilité électorale.

Gouverner, c'est prévoir ; administrer, c'est faire confiance. » La tradition radicale a toujours su distinguer les deux.

Le rapport a le mérite de pointer des réalités que les élus connaissent : la dépendance croissante aux transferts de l'État, l'instabilité des règles fiscales, les normes imposées sans compensation adéquate. Ce constat, les radicaux le partagent entièrement. Depuis des années, nous dénonçons le double bind dans lequel l'État enferme les collectivités : il leur confie des compétences nouvelles, réduit leurs marges fiscales, puis s'étonne de voir leur endettement progresser.

Mais la réponse à ce diagnostic ne peut pas être l'encadrement accru de l'autonomie locale. Ce serait traiter le symptôme en aggravant la cause. Si les collectivités éprouvent des difficultés à maîtriser leurs dépenses, c'est d'abord parce que l'État leur a imposé des charges croissantes sans les ressources correspondantes. C'est la logique du « 20 000 berceaux » ou des normes sociales répercutées sans financement pérenne que le rapport lui-même cite, et il a raison. La solution ne se trouve pas dans un nouveau corset contractuel, mais dans une clarification sincère des compétences et des financements.

Ce que les radicaux proposent, c'est autre chose qu'un mécanisme de bonus-malus piloté depuis Bercy. Nous voulons un vrai pacte territorial : pluriannuel, stable, négocié entre l'État et les collectivités sur une base d'égalité, et non plus imposé par voie administrative.

Ce pacte devrait reposer sur trois piliers.

Premier pilier : la clarification des compétences. On ne peut pas demander aux élus de maîtriser leurs dépenses quand les périmètres de compétences restent flous, enchevêtrés, concurrents. La simplification institutionnelle que nous appelons de nos vœux depuis des années n'est pas un luxe de juriste : c'est une condition de bonne gestion.

Deuxième pilier : l'autonomie fiscale réelle. La recentralisation rampante des ressources locales, engagée depuis la suppression de la taxe professionnelle et poursuivie avec la taxe d'habitation, a transformé les collectivités en chambres d'enregistrement des décisions fiscales de l'État. Rendre aux territoires une capacité fiscale authentique, c'est leur rendre aussi la responsabilité et donc l'incitation à la bonne gestion.

Troisième pilier : l'évaluation partagée et non coercitive. Nous ne sommes pas opposés à l'évaluation des politiques publiques locales : nous la souhaitons, avec des indicateurs socio-économiques qui vont au-delà des seuls ratios financiers. Mais cette évaluation doit être conduite dans un esprit de dialogue, non de sanction unilatérale.

Le Plan ressuscite les contrats de Cahors. Les radicaux, eux, proposent de ressusciter quelque chose de plus fondamental : l'esprit de la République décentralisée, fondée sur la confiance mutuelle entre l'État et les territoires qui le composent. La maîtrise des finances publiques est une nécessité ; la mise sous tutelle des élus est une régression démocratique. Entre les deux, notre choix est fait.

Samuel Roullé
Secrétaire National
Parti Radical Valoisien